|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche de partage d’expérience des PTM – Capitalisation**  **Côte d’Ivoire, Abidjan, ACTED, 2012** | |
| Type de document plus complet disponible (évaluation/capitalisation, Interne/externe) | Rapport de capitalisation |
| Localisation: Pays, Région/département/Communes | Côte d’Ivoire, District d’Abidjan, communes d’Abobo et Yopougon |
| Contexte humanitaire de l’action  (Urgence, Réhabilitation, autres ?), | Relèvement post-crise postélectorale suite aux affrontements violents entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) durant l’année 2011. |
| Type(s) de Chocs/crises (Conflit, Crise politique, inondation, sècheresse, prix, criquets, MAG, Choléra, ect) | Crise politique, insécurité alimentaire, perte de moyens d’existence |
| Type de contexte (urbain, rural, Camps/déplacés, mixte (précisez)) | **Urbain** |
| Secteur principal | Améliorer la sécurité alimentaire |
| Secteur secondaire | Appuyer la reconstruction des moyens d’existence des bénéficiaires |
| Période de mise en œuvre | 05/06/2012 – 04/01/ 2013 |
| Titre du projet (et bailleur) | « Atténuer les conséquences négatives persistantes de la crise postélectorale ivoirienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d’existence des ménages les plus pauvres d’Abidjan » (financé par la DG ECHO) |
| Partenaires de mise en œuvre | MTN, opérateur de téléphonie mobile, a été en charge des transferts de liquidités aux bénéficiaires (Prestation de service) |
| Bénéficiaires (Nombre de ménages) | 1 800 ménages |
| Groupe cible | Ménages vulnérables affectés par la crise postélectorale |
| Type de Ciblage | 1- La sélection des ménages bénéficiaires s’est faite en 2 phases, une phase de présélection de 2300 ménages, puis la phase de sélection finale des 1800 ménages bénéficiaires.  Les critères retenus pour la présélection des ménages ont été :   * Pour les bénéficiaires de TsC : * Absence dans le ménage de personne capable de mener une activité en raison d’une invalidité (âge avancé du chef de ménage, handicap, maladie, etc.) ; * Présence d'un nombre important de personnes à charge du ménage (au moins 5 personnes à charge pour un ménage de 7 personnes).   D’autres critères additionnels étaient éventuellement pris en compte, dans le cas où il s’avérait nécessaire de faire un arbitrage pour présélectionner les ménages les plus vulnérables. Ces critères additionnels ont été :   * La présence d’au moins un enfant déscolarisé dans le ménage ; * La présence de femme veuve chef de ménage ; * La situation de l'habitat (très dégradé). Ce constat s’est fait sur la base de l’observation des agents ACTED. * Pour les bénéficiaires de TaC : * Personne ayant perdu son activité économique du fait la crise ou dont l’activité n’a pas encore atteint son niveau d'avant la crise ; * Personne ayant perdu son activité économique et qui a la volonté d'exercer une AGR ; * Personne ayant des problèmes d'accès quotidien à l'alimentation en raison de sa faible capacité financière.   Les mêmes critères additionnels étaient éventuellement pris en compte. Cette 1ère phase a permis de présélectionner 2300 ménages vulnérables.  2- Ensuite, une enquête ménage a été réalisée sur cet échantillon de 2 300 ménages bénéficiaires pré-identifiés, permettant de collecter des informations sur leur niveau de vulnérabilité, en distinguant les 2 catégories de ménages (TsC et TaC).  Les données recueillies grâce à cette enquête ménage ont permis de sélectionner les 1800 ménages bénéficiaires du projet, sur la base de critères de sélection des ménages les plus vulnérables, notamment :  - Caractéristiques du ménage : l’état de santé du chef de ménage, le ratio du nombre de personnes dépendantes (prises en charge) du ménage par rapport au nombre de personnes exerçant une activité et le nombre d’enfants déscolarisés en âge d’aller à l’école (6 à 12 ans).  - Etat de l’habitat du ménage : locataires de maisons dégradées  - Revenus et les dépenses du ménage : le niveau économique de chaque ménage a été déterminé et la capacité de prise en charge des besoins des ménages a pu être analysée sur la base du nombre de personnes contribuant aux dépenses du ménage (avant la crise et actuellement), du revenu actuel mensuel par tête du ménage, du poids de la dette dans le revenu du ménage, des postes de dépense qui posent le plus de problème au ménage.  - Alimentation et sources d’approvisionnement du ménage : recours aux stratégies de survie à impacts élevés (expulsion du domicile pour loyer impayé ; migration permanente ; vente de matériels liés à l’activité économique ; prostitution ; travail des mineurs ; réduction des dépenses d’éducation et de santé ; réduction des dépenses en eau ; réduction des prises de nourriture - qualité, quantité, diversité) par les bénéficiaires.  - Accès à l’eau potable : difficile ou faible accès à l’eau potable  - Besoins du ménage  - Observations de l’agent enquêteur sur la situation du ménage. |
| Types cash transferts (Cash, voucher, conditionnel, inconditionnel) | **Transferts conditionnels** : 3 versements dégressifs pour la relance d’une activité génératrice de revenus (50 000 FCFA, 22 000 FCFA et 18 000 FCFA) pour 1 600 ménages bénéficiaires  **Transferts inconditionnels** : 3 versements inconditionnels dégressifs (45 000 FCFA, 30 000 FCFA, 15 000 FCFA) pour l’achat de nourriture et biens de première nécessité pour 200 ménages vulnérables bénéficiaires. |
| Mécanismes de distribution (Direct, IMF, Banque, commerçants, Tél., ect) | ACTED a contracté avec une entreprise de téléphonie mobile qui, à travers son réseau mobile et ses distributeurs agréés, a transféré les liquidités aux bénéficiaires sur leurs téléphones portables. Une fois le transfert effectué, les bénéficiaires recevaient un message (sur leur téléphone portable), les informant de la disponibilité des liquidités et les invitant à les retirer. Ils n’avaient alors qu’à se rendre auprès du distributeur, désigné par ACTED, pour retirer leur argent en toute confidentialité et sécurité. |
| Mécanisme de plainte/redevabilité | Les bénéficiaires étaient en possession des coordonnées téléphoniques de plusieurs points focaux clés du projet, à savoir un des superviseurs ACTED sur le terrain, un facilitateur et le chef de projet ACTED. |
| Prise en compte du genre | ACTED a accordé un intérêt certain à la question du genre et de l’autonomisation des femmes, même si le genre n’a pas été un critère déterminant dans la sélection des bénéficiaires. Le projet a en effet bénéficié en majorité à des femmes (chefs de ménages) qui représentaient près de 80% des bénéficiaires (TAC et TSC confondus). En effet, le petit commerce (AGR) est généralement tenu par les femmes dans les quartiers précaires d’Abidjan et correspond de facto aux besoins de relance économique des communautés locales. |
| Leçons apprises :  Forces/atouts (+):  Faiblesses/Difficultés/contraintes (-): | **+ L’implication des leaders communautaires**:  Elle facilite l’intervention des acteurs humanitaires dans les zones d’intervention. Ils permettent l’accès aux quartiers et constituent les interfaces entre les communautés et l’organisation opératrice.  Les focus-groups permettent aussi une implication des communautés dès le début du projet facilitant son appropriation tout au long de la mise en œuvre.  **+ L’approche communautaire utilisée par ACTED** :  Elle permet d’améliorer la connaissance des zones d’intervention et facilite l’accès aux ménages vulnérables et leur identification, notamment grâce à la collaboration des autorités. Cela permet également de faire le zonage des zones d’intervention en préparation des activités de suivi des bénéficiaires (suivi AGR et PDM).  L’enquête ménage de confirmation des vulnérabilités a permis de sélectionner les ménages les plus vulnérables sur la base de critères définis par les communautés elles-mêmes.  + **La méthode de transfert par téléphone**:  Elle a l’avantage d’assurer une distribution discrète, sécurisée, rapide et de faciliter l’accès des bénéficiaires aux liquidités, au contraire d’une distribution en liquide qui aurait nécessité une logistique plus importante pour tenter de palier au mieux à tous les risques sécuritaires (risques d’attaque sur le lieu de la distribution, risques d’agressions des bénéficiaires et du staff ACTED…).  **+ Le suivi des bénéficiaires :**  Cette activité présente de nombreux avantages. En effet, elle permet d’aider les bénéficiaires à avoir une meilleure maitrise de leur l’activité et à faire la différence entre les recettes, les dépenses, les revenus engendrés, la gestion de stock et le bénéfice. Le suivi permet également de bénéficier d’une meilleure connaissance de la zone d’intervention et de la dynamique des quartiers d’intervention par nos équipes terrain (notamment grâce au zonage), d’une meilleure connaissance des bénéficiaires et du renforcement de la confiance entre bénéficiaires et superviseurs du fait de la proximité et du soutien apporté. De plus, l’identification des éventuels problèmes de fonctionnement rencontrés par les bénéficiaires dans la gestion de leurs AGR n’est possible que grâce au suivi qui est, alors, mis à profit pour leur apporter des conseils personnalisés et adaptés à chaque bénéficiaire. Des sensibilisations sont faites pour encourager les bénéficiaires à plus d’engagement et de sérieux dans la gestion de leurs activités, ce qui permet donc de réduire les risques d’échec.  **- Attentes des ménages :**  Les focus-groups réalisés au sein des quartiers pré-identifiés, avec la participation des communautés, suscitent parfois des attentes de la part de ces communautés, notamment lorsque le processus de sélection n’est pas correctement expliqué. Aussi, le manque d’objectivité des communautés pose des problèmes lors des identifications. Il importe alors de mener des enquêtes de vérifications pour confirmer les données des leaders communautaires.  **- Risques de collusion et de fraudes:**  Malgré la présence des Superviseurs Relance Economique ACTED, la présélection des bénéficiaires s’est faite avec la collaboration des Relais Communautaires, ce qui n’excluait pas la possibilité que des ménages soient présélectionnés au détriment de ménages plus vulnérables, selon le bon vouloir du Relais Communautaire (risques de collusion). Il existe également un risque que les Relais influencent les ménages sélectionnés et soient à la base de malversations à l’égard des bénéficiaires, en leur faisant croire qu’ils sont à l’origine de leur sélection (risques de racket). Au vu des résultats des enquêtes initiale et finale, ce risque a été minimisé. Toutefois, une plus grande autonomisation d’ACTED durant les jours d’enquêtes devrait permettre de réduire ces risques au maximum.  **- Insuffisance du nombre de Superviseurs Relance Economique au cours de la phase de suivi des bénéficiaires.**  Il s’agit notamment de l’insuffisance du nombre de SRE par rapport au nombre de bénéficiaires, qui ne permet pas un suivi optimal et optimum des bénéficiaires. La période de suivi doit être plus longue (au moins 6 mois de suivi) afin d’assurer un suivi plus pertinent et efficient et permettre aux bénéficiaires d’atteindre des niveaux d’activités significatifs, leur permettant de se prendre véritablement en charge sans l’apport du projet.  **- Mobilité et indisponibilité de certains bénéficiaires :**  Elle a rendu difficile la réalisation de cette activité, entrainant des constants reports des activités de suivi. L’établissement d’un calendrier de suivi avec les bénéficiaires permet de pallier cette limite.  **- Analphabétisme des bénéficiaires :**  Le taux élevé d’analphabètes (54% des bénéficiaires) dans les zones d’intervention est aussi une limite au suivi et à la gestion des AGR, notamment pour ce qui est de la comptabilité simplifiée. En effet, les bénéficiaires sont confrontés à des difficultés à remplir convenablement le cahier de caisse ou à comptabiliser et enregistrer leurs opérations. Cela entraine une mauvaise utilisation des cahiers de caisse par les bénéficiaires. Pour réduire cette insuffisance, il leur a été recommandé d’acquérir des calculatrices pour faciliter leurs comptes et recourir à leurs enfants scolarisés ou à des voisins/connaissances.  **- Difficultés techniques de l’opérateur de téléphonie mobile partenaire (MTN) à la phase de distribution des liquidités**  Il s’agit notamment de perturbations du réseau, de blocages de compte de certains bénéficiaires… qui ont entraîné quelques perturbations au programme établi pour les distributions de liquidités, certains bénéficiaires n’ayant pu entrer en possession de leur argent. Des séances de rattrapage des distributions ont dû être planifiées pour permettre à tous les bénéficiaires de recevoir leur argent. Quelques bénéficiaires ont également perdu leurs cartes SIM et ne pouvaient être payés. Il a ainsi fallu mener des négociations avec MTN afin que de nouvelles cartes SIM leur soit attribuées et que les liquidités leur soient distribuées. |
| Messages clés à communiquer | Le projet « Atténuer les conséquences négatives persistantes de la crise postélectorale ivoirienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d’existence des ménages les plus pauvres d’Abidjan », mis en œuvre, avec le soutien financier du Service d’aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (DG ECHO), sur une période de 7 mois (du 05/06/12 au 06/01/13) dans les communes de Yopougon et d’Abobo, a permis de soutenir 1800 ménages vulnérables de ces communes à subvenir à leurs besoins essentiels et à relancer une AGR.  ACTED, a eu recours à diverses méthodologies et approches, basées sur la participation des communautés cibles, qui lui ont permis d’atteindre les objectifs escomptés, facilité la participation et l’implication des autorités locales et des communautés cibles, réduit les risques de malversations et de détournement et permis d’améliorer la situation des ménages bénéficiaires.  Cependant, ces méthodes ont démontré quelques limites, auxquelles il faut répondre, et dont il importe de tenir compte dans le cadre de la mise en œuvre de ce type de projet. Pour améliorer les interventions futures, ACTED propose :   * **Pour la mise en œuvre des projets de Cash transferts :**   Ce type de projet nécessitant suffisamment de temps, il importe qu’une période de 6 mois soit dédiée au suivi des bénéficiaires. De plus, en terme de reporting, pour chaque activité menée sur le terrain, une fiche d’animation et un rapport d’activité (ou fiche d’activité) devraient être faits par les agents SRE. Une telle disposition faciliterait la mise en œuvre du projet et le suivi régulier des activités.   * **Pour la phase de sélection**   Recruter les Relais sur la base d’appels à candidature avec une enquête de moralité. Une telle disposition permettrait de renforcer le contrôle des Relais par la structure d’exécution du projet, renforcera leur degré de responsabilisation et d’intégrité. L’enquête de moralité se fera dans le processus de sélection, au cours de l’interview et d’une enquête auprès de l’entourage et des leaders communautaires ;  Améliorer la collaboration et la communication avec les Relais Communautaires. Il importe d’établir une collaboration plus formalisée avec les Relais, dans un contexte urbain de travail communautaire où les principes de bénévolat ne sont pas acquis en raison de la précarité des populations et de la faible adhésion au principe d’appartenance communautaire. Il est suggéré que des réunions régulières de synthèse soient réalisées avec l’ensemble des Relais afin de garder une visibilité sur leurs actions et s’assurer qu’ils comprennent et adhèrent aux principes d’intervention humanitaire ou d’aide au développement ;   * **Pour la phase des paiements**   Concernant la phase des paiements, il est recommandé de s’appuyer sur l’étude de filières pour adapter les montants en fonction de l’AGR. La mise en œuvre du projet a permis de constater que certaines AGR nécessitaient plus d’investissements que d’autres pour un démarrage significatif, notamment les AGR de type petit commerce de biens manufacturés, élevage, restauration et artisanat à moyen revenu.   * **Pour la phase de suivi des bénéficiaires**   L’une des difficultés rencontrées dans le cadre du suivi des bénéficiaires de TaC a été le nombre important de bénéficiaires à suivre par les SRE. Pour assurer un suivi optimal des bénéficiaires ayant relancé une AGR il importe d’adopter un ratio de 120 bénéficiaires par superviseur (10 bénéficiaires suivis par jour et 3 suivis par semaine).   * **Pour les risques de fraudes**   Dans le cadre de la réalisation des activités de transfert de cash il importe de prendre des dispositions pour prévenir et éviter les collusions ou détournements dont pourraient être victimes les bénéficiaires du projet. A cet effet, il est recommandé :  Lorsque la désignation des Relais Communautaires est faite par les leaders communautaires, ces derniers doivent être davantage responsabilisés sur leur rôle et dans le contrôle des activités des Relais (Compte-rendu régulier des Relais aux leaders communautaires, recours aux leaders communautaires en cas de soupçons, responsabilités partagées entre Relais et leaders communautaires) ;  Il importe également, dans le processus de sensibilisation des acteurs, que les bénéficiaires et les Relais soient suffisamment informés qu’ils s’exposent à des poursuites judiciaires en cas de fraudes ou malversations. |
| Contact  (Nom, adresse électronique) | Jérémy LESCOT, Représentant Pays.  [Jeremy.lescot@acted.org](mailto:Jeremy.lescot@acted.org)  Lisa DAOUD, Responsable Développement de Projet  [lisa.acted@acted.org](mailto:lisa.acted@acted.org) |